



MODALITES DE RESERVATIONS DES SALLES COMMUNALES

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir nous retourner le dossier de réservation complet,
au moins **15 jours avant la réservation**.

Le dossier doit impérativement se présenter avec les pièces suivantes :

- ☐ Le contrat de la salle complété et signé,
- ☐ Le règlement d'utilisation de la salle signé,
- ☐ Le chèque de caution d'un montant de **1047 euros pour le matériel et la salle** à l'ordre du Trésor Public,
- ☐ Le chèque de caution d'un montant de **224 euros pour le ménage** à l'ordre du Trésor Public,
- ☐ **Le chèque de paiement** du montant de la location à l'ordre du Trésor Public,
- ☐ Une attestation d'assurance,
- ☐ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les particuliers.

En vous remerciant.

Mairie de Saint-Chéron
01.69.14.13.24
reservations.salles@saint-cheron.fr

